

## COTISATION 2011-2012

**Pensez à renouveler votre adhésion ; envoyez un chèque de 20€ à l'ordre de l'Amicale des Educateurs de Football du JURA, au trésorier : Jean-Luc MANSO 57B, chemin des Dessus de Chailluz 25000 BESANCON. Vous recevrez en retour votre carte AEF 2011-2012. (Pour les nouveaux adhérents : 10€ seulement la première année).**

## Participation à une rencontre

La participation à une rencontre d'un licencié régulièrement qualifié est subordonnée à :

- La présentation d'une licence conforme aux textes réglementaires en vigueur ;
- Ou à défaut la présentation **d'un justificatif d'identité comportant une photographie ET un certificat médical, qui peut être celui figurant sur le bordereau de demande de licence**, de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite

Il est rappelé également que « si le joueur ne présente pas de licence, ou à défaut, s'il ne présente pas une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non officielle, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre. » (Art. 141 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football).

## Rentrée du Foot

Les rentrées du Foot pour les catégories

- U7
- U9
- U11
- U13

auront lieu le :

**samedi 17 septembre**



C'est l'heure de la rentrée

## Billetterie pour les matches de l'Equipe de France

La Fédération Française de Football propose des offres avantageuses, réservées aux clubs, pour les deux derniers matches de l'Equipe de France en éliminatoires de l'Euro 2012, au Stade de France.

Les protégés de Laurent Blanc affronteront l'Albanie le vendredi 7 octobre à 21h00 et la Bosnie le mardi 11 octobre à 21h00. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler la Ligue au 03 81 99 36 05.

## Quelques points des REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF

### **Article - 66**

Les joueurs et les joueuses sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison **2010-2011** :

- **U6 et U6 F : nés en 2006 dès l'âge de 5 ans;**
- U 7 et U7 F : nés en **2005** ;
- U8 et U8 F : nés en **2004** ;
- U9 et U9 F : nés en **2003** ;
- U10 et U10 F : nés en **2002** ;
- U11 et U11 F : nés en **2001** ;
- U12 et U12 F : nés en **2000** ;
- U13 et U13 F : nés en **1999** ;
- U14 et U14 F : nés en **1998** ;
- U15 et U15 F : nés en **1997** ;
- U16 et U16 F : nés en **1996** ;
- U17 et U17 F : nés en **1995** ;
- U18 et U18 F : nés en **1994** ;
- U19 et U19 F : nés en **1993** ;
- - Senior et Senior F : nés entre **1977** et **1992**, les joueurs et joueuses nés en **1992** étant de catégorie U20 ou U20 F ;
- Senior-Vétérant : nés avant **1977** (uniquement les joueurs).

### **Article – 70**

1. Aucun licencié ne peut pratiquer le football s'il n'a, au préalable, satisfait à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant **sur le formulaire de demande de licence, mention de la production de ce certificat médical étant apposée sur la licence.**

**Il en est de même pour les éducateurs fédéraux et les dirigeants qui assurent les fonctions d'arbitre-auxiliaire, d'arbitre, d'arbitre-assistant bénévoles.**

**Le dirigeant n'est pas soumis à cette obligation si la convention particulière entre la Ligue régionale et sa compagnie d'assurance le prévoit.**

## LE POINT EN CHAMPIONNAT REGIONAL SENIOR

**DH :** le RC LONS occupe la 3<sup>e</sup> place, malgré sa défaite à MORTEAU/MONTLEBON (3-0). CHAMPAGNOLE l'a emporté contre MEZIRE (1-0) et totalise 11 pts comme le RCL. JURA DOLOIS ferme la marche avec 5 pts.

**LR2 :** COTEAUX DE SEILLE et JURA LACS sont en tête avec 2 victoires, avec l'ASPTT BESANCON. JURA NORD est en difficulté (2 défaites). ARBOIS compte un nul et une défaite.

